

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 20 JANVIER 2010

CONVOCATION DU : 12 JANVIER 2010
AFFICHAGE DU : 27 JANVIER 2010

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, MM. Pierre DEBLANGEY et Robert
LORGES, Maires-Adjoints,

MM. Pierre BARBIERY, Mmes Marie Claire GUILLAUME, Claudette
LAUBEPIN, Catherine ANSART, MM. Eric THEVENOT, Michel
BOIGUES, Jérôme FLACHE, Mme Clotilde BROUSSE BERGERET,
MM. Romain CARRE, Bernard LAGRANGE, Mmes Jill LABRANCHE et
Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Jacques BARBRY, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à M. Pierre
DEBLANGEY)

Mme Marie-Claire GILLOT, Maire-Adjoint (a donné pouvoir à Mme
Claudette LAUBEPIN)

ABSENT : M. Ralph TIRTAINE, conseiller municipal

Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

Lecture en est faite par M. Jean-Pascal MONIN, Maire, et il est adopté
à l'unanimité.

EXAMEN DES RAPPORTS

1 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF OCCASIONNEL

Sur proposition du Maire et conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif occasionnel pour la période du 25 janvier au 24 mars 2010.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 17h30.

L'agent percevra une rémunération correspondant à l'indice majoré 292.

Le Maire est chargé, en tant que de besoin, de procéder au recrutement par contrat.

2 - FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'occupation du domaine public applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, tels qu'ils sont présentés en séance. Les nouveaux tarifs traduisent une augmentation de l'ordre de 5 % par rapport aux tarifs applicables et appliqués depuis le 1^{er} janvier 2006.

3 - CONVENTION ENTRE L'INSPECTION ACADEMIQUE ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ECOLE NUMERIQUE RURALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer commande du matériel, objet du programme « Ecole Numérique Rurale » initiée par l'Etat en 2009 pour permettre aux communes de moins de 2 000 habitants de doter leurs écoles primaires de équipements numériques, auprès des établissements distri-matic et approuve le montant de la dépense, arrêté à 14 003,10 " T.T.C.

Il autorise le Maire à signer la convention locale « Ecole Rurale Numérique » entre l'Inspection Académique de la Côte d'Or et la Commune.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits faisant l'objet de l'autorisation de engagement et mandatement examinée ce jour.

4 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE-CHAGNY-NOLAY

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 27 novembre 2009, afin de régler les conséquences de la mise à disposition des agents de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay, à compter du 1^{er} septembre 2009, dans les conditions d'emploi retenues dans le tableau ci-dessous.

Nom - Prénom	Temps d'emploi voté au Bureau Communautaire du 5 Novembre 2009, à compter du 1^{er} Septembre 2009
<i>Compétence justifiant la MAD</i>	<i>Equipement sportif</i>
Jean-Pierre MAGNIN	50 %
<i>Compétence justifiant la MAD</i>	<i>Enfance (extra et péri scolaire)</i>
COCHARD Mariane	21,70 %
COURTOIS Laurence	33,00 %
DAVID Francine	3,85 %
FILLON-MARTIN Annie	7,52 %
GILLES Catherine	30,00 %
JEANNOT Sandrine	8,57 % à partir du 1 ^{er} novembre 2009
PAYEN Angélique	31,50 %
PETEUIL Michèle	8,57 % jusqu'à fin nov 2009
<i>Direction Générale des Services</i>	
<i>Compétence justifiant la MAD</i>	<i>Secrétariat</i>
LELU Elisabeth	10 %

Il autorise le Maire à signer cet avenant.

5 - AVENANT A LA CONVENTION DU 27 MARS 2007 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FISAC POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE NOLAY (2^{ème} TRANCHE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention du 27 mars 2007 conclue entre l'Etat et la Commune relative à l'attribution d'une subvention FISAC pour la deuxième tranche de l'opération d'aménagement du centre bourg de Nolay comprenant les actions suivantes :

- création d'un centre urbain avec 23 places de stationnement

- création d'un espace d'accueil et de promotion des produits locaux
- aménagement de l'entrée de ville et notamment de la terrasse de café
- réorganisation de la signalétique directionnelle d'accès aux commerces.

Cet avenant a pour objet la prorogation du délai initialement imparti à la Commune pour réaliser son programme d'actions fixé à 3 ans jusqu'au 24 janvier 2010, le délai de validité de la convention étant prorogé jusqu'au 31 décembre 2011.

6 - REHABILITATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION EN VUE DE LA CREATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCLUS AVEC LES ENTREPRISES DAUGE (LOT N° 2 «GROS OEUVRE ») ET SANI BEAUNE (LOTS N° 19 « PLOMBERIE/SANITAIRE » ET 20 « CHAUFFAGE/GAZ »)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la passation d'avenants aux marchés de travaux passés avec les entreprises DAUGE au titre du lot n° 2 « gros oeuvre » et SANI BEAUNE au titre des lots n° 19 « plomberie/sanitaire » et n° 20 « chauffage/gaz », dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne Perception en vue de la création de 4 logements locatifs.

Ces avenants prennent en compte la réalisation de certains travaux complémentaires et modificatifs qui se sont révélés nécessaires au cours de l'exécution de ces marchés. Ils sont arrêtés aux montants suivants :

- **Lot n° 2 « gros Œuvre »**
 - Fourniture, taille et pose de 2 marches complémentaires en haut de l'escalier d'accès au logement, consécutivement à l'option chauffage par le sol retenue + 1 666,70 " H.T.
- **Lot n° 19 « plomberie/sanitaire »**
 - Remplacement du lavabo CITY ALLIA PRIMA par un ensemble meuble SDB DELPHI de 80 blanc avec glace argentée et bandeau d'éclairage de chez SANI JURA ou similaire + 260,00 " H.T.
- **Lot n° 20 « chauffage/gaz »**
 - Remplacement de 20 radiateurs par un plancher chauffant avec polystyrène de 10 cm haute densité, nourrices de distribution, robinet d'isolement et robinet de réglage - 4 572,00 " H.T.

Il autorise le Maire à signer les trois avenants à venir avec les entreprises concernées.

7 - PROGRAMME DE VOIRIE 2010 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND CANTONAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2010 comprenant :

- la réfection de la rue Claude Duret
- l'aménagement du fossé route de Autun
- l'aménagement du trottoir rue de la République, côté bibliothèque, de l'Ancienne Perception jusqu'à la hauteur de la Place de l'Hôtel de Ville
- la pose d'un ralentisseur rue de Vénères.

Il sollicite une subvention au titre du Fonds Cantonal du Développement Territorial pour les travaux éligibles dans le cadre de ce programme.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (D.G.E.) POUR L'ANNÉE 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) 2010 pour les projets suivants classés par ordre de priorité :

1. Bâtiments scolaires :

- Réfection des deux cours de l'école élémentaire
- Réfection de la couverture du préau
- Remplacement de la fontaine
- Installation de nouvelles toilettes

2. Mobilier urbain et aménagement paysager :

- Acquisition de 7 bancs publics, de 9 bacs à fleurs et de 6 poubelles
- Aménagement d'une aire de jeux pour l'école maternelle
- Aménagement autour du monument aux morts place de l'Hôtel de Ville

3. Bâtiment Mairie :

- Eclairage des panneaux d'affichage

9 - REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'indemnité, d'un montant de 263,13 " (franchise déduite de 301 ") proposée par Groupama en remboursement d'un sinistre survenu le 31 octobre 2009 sur le tracteur Lamborghini.

10 - AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de M. le Maire, dans les conditions exposées. La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Equipement « école numérique rurale » : 15 000 ” (article 2183).

EXAMEN DES QUESTIONS

11 - ACQUISITION D'UN ORDINATEUR DESTINE A UN CADEAU POUR UN AGENT PARTI A LA RETRAITE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir un ordinateur destiné à être offert en cadeau à un adjoint administratif parti à la retraite le 20 novembre 2010.

Il approuve le coût de ce matériel, qui se monte à 449 ” T.T.C.

La dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits à l'article 6232 du budget 2010.

12 - FIXATION DU TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 20 ” le tarif des vacations funéraires à compter du 1^{er} janvier 2010.

13 - AIDE AUX VICTIMES DU SEISME D'HAÏTI

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une aide financière, d'un montant de 1 510 ” (1 ”/habitant), en faveur des populations sinistrées d'Haïti.

Cette aide sera versée à un organisme à but non lucratif au choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40 heures.